DESCRIPTIF DE QUELQUES PROPRIETES

218 Jacques GODIN majeur et frères Arthur et Jean GODIN mineurs: Une maison: chambre, étable et autres bâtiments construits sur une portion de cour et jardin, close de murs et haies, contenant vingt six perches, sise en la paroisse de GAUDREVILLE au hameau des Boscherons, triège de la grande masure faisant partie une vergée et demi qui fût à Robert CHARPENTIER suivant son aveu du 29 octobre 1635.

241 Propriétaire Me Jacques Estienne ROSSIGNOL, Curé de la paroisse de Saint Thomas d'EVREUX: Une portion de masure sise aux Boscherons, anciennement à François CHARPENTIER suivant son aveu du 27 novembre 1623.

679 Jacques ANNETTE laboureur demeurant en la paroisse de GLISOLLES au hameau de HEURTELOUP, fils puîné de Nicolas: Une maison, chambre, étable, grange et autres bâtiments construits sur une masure et jardin, close en partie de murs et de vieux hayes contenant demi vergée sise en la paroisse de GAUDREVILLE au hameau des Murets faisant moitié d'une vergée qui fût anciennement à Jacques ANNETTE suivant son aveu de 28 juin 1691.

913 « Mon » du Seigneur domaine non fieffé du fief et seigneurie du fief Delahaye en ombre dépendant de la Baronnie d'IVRY située et sise en la paroisse de GAUDREVILLE qui consiste à savoir : Une maison construite d'une cuisine, salle, chambre et grenier couverte de tuiles, écurie, grange et bâtiments construits sur une cour et jardin, close de murs.

La PETITE MAISON anciennement nommé aux OURY contenant trois vergées. de laquelle il en a un demi acre qui appartenait au sieur OURY qui a vendu au Seigneur de LIEUREY par contrat passé devant Jean BELHOMME notaire à EVREUX, pour le triège de la BONNEVILLE le 6 novembre 1630. Une portion qui appartenait à Gilles JAMET au nom de Barbe OURY fille, et en partie de Gilles OURY suivant sa déclaration du 9 juillet 1635, dix perches à Gilles PORCHER le jeune au nom de la femme assistée en partie de Gilles OURY suivant sa déclaration du 29 mai 1636, passe au nom de Pierre PORCHER qui a vendu à Jacques de LIEUREY par contrat passé devant Philippe ROQUET tabellion à IVRY pour le triège de GAUDREVILLE le 3 janvier 1662.

955 Jacques ANNETTE dit Petit Cousin, laboureur demeurant en la paroisse de GAUDREVILLE, fils unique de Jacques: Une maison, chambre, grange et étable et autres bâtiments construits sur une masure et jardin, close de murs de hayes contenant 67 perches, sise en la paroisse de GAUDREVILLE, hameau du Bout de là-haut et masure aux PORCHER qui fût anciennement à fille JAMET l'ainée , Gilles et Charles

JAMET ses fils suivant son aveu du 3 avril 1656 ; seigneurie de laquelle masure de Jacques et Jean ANNETTE frères, ses aïeux.

991 « Mon » du Seigneur, (supposé chapelle SAINT JEAN) Une autre pièce de terre tant en labour, pâtures que buissons et épines contenant 11 acres 3 vergées 30 perches, autrefois en plusieurs pièces assises en ladite paroisse triège de la Chapelle Saint Jean dans laquelle elle se trouve enfermée, contenant 12 perches et demi qui ne sont pas compris de ladite pièce, borné d'un côté la rue tendante de l'église au pont de Saint Jean, d'autre côté, d'un bout la ruelle de la chapelle Saint Jean et d'autre bout le cours de la rivière d'ITON de laquelle il en a un acre à prendre le long de la rivière qui appartenait anciennement à Guillaume FERREY ; nommée le GRAND JARDIN suivant la déclaration du 3 juillet 1628 qui a vendu à Gilles JAMET le jeune par contrat passé devant Philippe ROQUET tabellion à IVRY pour le triége de GAUDREVILLE le 18 novembre 1643.
Le dit JAMET en a fait délai et remise à Pasquier RABILLY par contrat copié devant ledit ROQUET le 22 novembre 1644, demi acre à François PARFONDIN que la prise assistée de Gilles de LIEUREY par sentence rendue aux plèds de GAUDREVILLE le 7 février 1650.
30 perches à Jean HUMEAU et ses fils suivant leur déclaration de 26 octobre 1627.

1001 Le manoir presbytérial de la paroisse de GAUDREVILLE consistant en maison couverte de tuiles, cuisine , salle, chambre, grange écurie et étable, construite sur rue, cour et jardin et masure, le tout clos en partie de murs et de vieux hayes, le tout contenant un acre et demi, demi vergée, borné d'un côté et d'un bout la rue tendante de GLISOLLES au pont St. Jean, d'autre côté Mon du Seigneur (1003) à cause de la prairie et d'autre bout Mon du Seigneur, le cimetière dudit lieu et la rue tendante de l'église au dit pont St. Jean.

1002b Une tour ou Motte en bois taillée entourée de fossés pleins d'eau contenant 53 perches, bornée d'un côté le cimetière et d'un bout la prairie ci-devant 1003 et d'autre bout la masure du presbytère (1001) et la prairie 1003.

1005 le domaine non fieffé du noble fief, terre et seigneurie de GAUDREVILLE qui consiste en : Le CHEFMOY et Manoir Seigneurial du fief, terre et seigneurie de GAUDREVILLE, consiste en un logis construit d'une cuisine, salle, chambre rais de chaussée, un étage, le dessus couvert de tuiles, entouré de fossé et pont-levis, un colombier garni de pigeons, écurie, grange, pressoir, bergerie, fournil et autres bâtiments construits sur une cour et jardin et masure, le tout clos de murs, de hayes, contenant au total 2 acres et demi, 21 perches, assise en ladite paroisse de GAUDREVILLE, borné d'un côté et d'un bout de terre labourable et ci-après (1007), d'autre côté la rue et le chemin tendant de l'église du dit lieu à CONCHES passant le bas de la garenne ci-après et d'autre bout la prairie qui suit (1004).